



VÉLO QUI RIT

Lons le Saunier, le 04 août 2003

Monsieur PELISSARD

Député-Maire de Lons le Saunier

Hôtel de Ville

39000 Lons le Saunier

Objet : Aménagement du contre sens cyclable Rue Regard
Documents joints : plan - photos

Monsieur le Député-Maire,

Nous avons été conviés par les Services techniques de la Ville à une réunion sur site Rue Regard le 25 juillet 2003 pour présenter les remarques des usagers concernant le projet d'aménagement du contre sens cyclable.

Etaient présents M. MICARD des Services techniques de la Ville et des riverains cyclistes et adhérents de l'Association.

Nous vous transmettons les remarques de VÉLO QUI RIT qui se réfèrent au plan ci joint accompagné des photos :

⇒ Nous souhaitons que l'aménagement intègre l'accès et la sortie du contre sens cyclable. Cet aménagement doit en effet s'inscrire dans une logique de déplacement et ne pas créer des points critiques d'insécurité en amont ou en aval.

⇒ **Point 1 : Rond point rue Jules Burry - Cours Colbert**

Marquage spécifique autour du rond point

Des sigles cyclistes en nombre suffisant autour du rond point de manière à bien signaler la présence de cyclistes - à positionner sur les voies d'accès, le nombre de sigles ne doit pas être sous estimé : un cycliste riverain a eu cette année un Accident de la Voie Publique sur ce rond point (3 jours d'hospitalisation).

Remarque durabilité du traçage : dans certaine ville, les sigles sont réalisés à base de résine lorsque le traçage est définitif.



- ⇒ **Point 2** : Intersection entre la Rue Lecourbe et la Rue Regard
Traitement spécifique - point dangereux de la rue « effet de cisaillement » en sortie de rond point - Marquage bande verte pour les cyclistes s'engageant vers la Rue Regard avec signalisation verticale - Point à travailler...
- ⇒ **Point 3** : M. MICARD a relevé toutes les entrées et sorties sur la Rue Regard et les sorties de voies riveraines privées - Propositions : Sigles cyclistes complétés avec des flèches directionnelles et des panneaux si nécessaires.
- ⇒ **Point 4** : Stop en sortie de la Place Marcel Emile Blancher avec signalisation verticale présence vélos
- ⇒ **Point 5** : la proposition d'aménagement du contre sens est validée par les personnes présentes - en sortie de contre sens, il est souhaité 3 à 4 potelets pour délimiter les voies et protéger les cyclistes - largeur contre sens : 1,50 m.
- ⇒ **Point 6** : La continuité cyclable vers le Conservatoire de Musique
En attendant le projet d'aménagement de la place Perraud et des abords de l'Hôtel de ville, nous demandons des trottoirs mixtes pour accéder au Conservatoire et aller vers le Lycée Jean Michel (trottoirs mixtes acceptés entre 3 m et 3,5 m)
. Devant l'Hôtel Dieu
2 options : . avec marquage d'emprise réservée (1 ,50 m)
. sans marquage mais apposition de figurines piéton et de cycle
ainsi
qu'une signalisation verticale
(Constat de l'état du revêtement du trottoir en mauvais état lors de la visite sur site...)
. Carrefour entre les 2 sections de trottoirs
Traçage au sol bande verte intercalée avec passage piéton et signalisation verticale
Les bateaux des 2 trottoirs sont à améliorer.
- ⇒ **Point 7** : Traçage sur trottoir vers le Conservatoire - le marquage avec emprise spécifique vélo sur cette partie du trottoir est fortement souhaité car des véhicules stationnent régulièrement sur le trottoir.

Nous vous remercions de tenir compte des remarques des cyclistes lédoniens et nous sommes bien entendu disponible pour continuer à échanger avec vos services sur cet aménagement.

Dans les précédents courriers, nous vous présentions l'intérêt d'aménager les carrefours à feux du Centre en ville avec des SAS pour les cyclistes (cf courrier du 27 avril et 17 juillet 2003). Ces Aménagements peuvent -ils être envisagés en septembre et être inaugurés lors de la semaine européenne « En ville sans ma voiture » ?

Veuillez recevoir, Monsieur le Député-Maire, mes sincères salutations.

Marie Claire LOUESSART
Présidente VÉLO QUI RIT

